



Une délibération du conseil général de 2009 et loi de 2010

Par **Carole_78**, le **01/08/2012 à 12:28**

Bonjour, rn rn J'ai une question concernant la valeur d'une délibération du conseil général du 20 novembre 2009 par rapport à une loi votée le 9 juin 2010. rn Nous sommes 3 assistantes maternelles qui avons ouvert une Mam (maison d'assistantes maternelles) dans les Yvelines. rn Le conseil général veut nous faire signer une convention avec eux sous prétexte qu'il y a une délibération de novembre 2009 qui stipule qu'une convention doit être signée avant l'ouverture puisqu'aucune loi ne régissait ces Mam. rn Depuis une loi a été votée le 9 juin 2010, donnant un cadre juridique aux Mam et par la même occasion abrogeant dans l'article 5 l'obligation de mettre en place une convention. rn rn L'objet de la question est donc, est-ce que le conseil général est en droit de nous imposer cette convention dans la mesure où une loi ne l'oblige plus. Leur délibération de 2009 est-elle toujours valable avec la mise en place de cette loi ? rn rn Je remercie d'avance les personnes qui pourront me donner une réponse à ma question. rn rn Carole